



Communiqué de presse

Montpellier, le 18 décembre 2020

- Nouveaux quotas européens de pêche en Méditerranée -

Carole Delga : « Nous restons vigilants et mobilisés pour soutenir nos pêcheurs »

Le Conseil des ministres de l'Union Européenne a rendu son verdict pour la mise en œuvre du Plan de gestion West-Med pour l'année 2021, autorisant les 53 chalutiers d'Occitanie à sortir en moyenne 180 jours par an, contre 200 jours actuellement. La présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a tenu à réagir suite à cette annonce.

La Ministre de la Mer, Annick Girardin, alliée à son homologue espagnol, a obtenu une baisse du nombre de jours de mer **de 9%** en moyenne selon la taille des bateaux entre 2020 et 2021, une baisse moins forte que celle initialement proposée par la commission européenne. Cette baisse est assortie de mesures techniques, notamment sur la sélectivité des engins de pêche (maillage des filets).

« L'Etat français a négocié 180 jours en moyenne en 2021 pour permettre aux 53 chalutiers d'Occitanie de sortir en mer. C'est le résultat du travail et de la mobilisation de la Région et de nombreux élus du littoral aux côtés de Bernard Perez, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Occitanie. En amont des négociations, nous avons porté auprès du gouvernement les revendications de nos pêcheurs. Cette mobilisation et les informations transmises ont permis à la France de défendre avec l'Espagne, le dossier de la pêche Méditerranéenne. Néanmoins je ne peux me réjouir d'un tel résultat et je reste très vigilante sur la mise en œuvre de ces mesures, qui fragilisent fortement toute notre filière pêche. J'invite la Ministre de la Mer à revenir rapidement en Occitanie pour travailler ensemble sur un nouveau modèle de développement de la filière. » a notamment déclaré Carole Delga.

Les chalutiers représentent actuellement près de **80% des apports des 4 criées d'Occitanie** (Port-La Nouvelle, Agde, Sète et le Grau du Roi). L'autorisation de sortie de 180 jours frôle le seuil de rentabilité des chalutiers, qui est de 177 jours de mer par an. C'est l'ensemble de la filière pêche en Occitanie qui est menacée.

En Occitanie, la pêche professionnelle représente **700 navires, 1 200 emplois directs** et un emploi en mer, génère **4 emplois à terre**.

■ **Contact presse :**

Gwenaëlle Hatton : gwenaelle.hatton@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 98 71 - Port. : 06 45 53 74 09
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)